



**Gestion du patrimoine et de la coordination administrative**

**Décision n° 2024-61**

**Objet :** Dépôt d'une demande de subvention à la préfecture des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation de la toiture de l'école élémentaire des Blagis sise 2 place des Ailantes à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 relative aux pouvoirs du maire et notamment celui l'autorisant à demander à tout organisme financier l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement,

Vu le projet de la rénovation de la toiture de l'école élémentaire des Blagis dont l'objectif est axé sur l'économie d'énergie,

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation de la toiture de l'école élémentaire des Blagis, auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Fait à Sceaux, le 4 mars 2024



Philippe LAURENT